



COMMUNE DE VALMESTROFF

Département
De LA MOSELLE

Arrondissement
DE THIONVILLE

Nombre de Conseillers
élus
11

Conseillers en fonction
11

Conseillers présents
6

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Jean ZORDAN, Maire

Étaient présent(e)s :

Michel DORT, Lucie GRATACOS, Marie-Anne HARI, Sylvian BILTGEN
Jean-François THILL ,

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Paul MELLINGER a donné procuration à
Jean ZORDAN, François THILL a donné procuration à Jean-François THILL,
Myriam FERRANDIS, David DE MAS et Nicolas HELFER

Absent(e)s non excusé(e)s : /

Secrétaire de séance : Lucie GRATACOS

36/2025 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE BUDLING, ELZANGE, INGLANGE, KŒNIGSMACKER, OUDRENNE, VALMESTROFF ET LA COMMUNAUTE DES PAROISSES SAINT ROCH DE LA CANNER PORTANT SUR DES TRAVAUX DANS LE PRESBYTERE DE KŒNIGSMACKER

Monsieur Le Maire expose les travaux d'aménagement du presbytère qu'il y a lieu de faire suite à l'arrivée de 2 nouveaux prêtres. Les travaux concernent la création de pièces de vie et d'une salle de bain.

La Communauté de Paroisses Saint-Roch de la Canner prend à sa charge des travaux à hauteur de 5 500 € TTC. Compte tenu de leurs ressources financières restreintes, les communes de la paroisse soutiennent et souhaitent participer financièrement ce projet d'aménagement.

Les Communes s'engagent à financer les travaux d'un montant de 8 192,80 € HT réparti selon la population INSEE en vigueur au 1er janvier 2025, comme suit :

	Population INSEE 2025	Participation financière
Koenigsmacker	2272	3 991,00 €
Oudrenne	749	1 315,70 €
Elzange	691	1 213,81 €
Inglange	427	750,07 €
Valmestroff	359	630,62 €
Budling	166	291,60 €
TOTAL		8 192,80 €

Il convient alors de signer une convention de partenariat entre les parties pour la prise en charge financière des travaux à hauteur de 8 192,80 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le droit local applicable en Moselle relatif aux conseils de fabrique ;

Vu le projet d'aménagement du presbytère situé à 20 rue de l'Eglise à Koenigsmacker ;

Vu les devis estimatifs des travaux s'élevant à 8 192,80 € HT ;

Vu le projet de convention définissant les modalités de participation financière des communes,

Considérant l'intérêt patrimonial et cultuel du bâtiment ;

Considérant la volonté des communes de soutenir les travaux dans le respect des compétences de chacun ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir en délibérer et, en cas d'accord :

- **APPROUVER** la convention entre les communes de Budling, Elzange, Inglange, Koenigsmacker, Oudrenne, Valmestroff et La Communauté des Paroisses Saint-Roch de La Canner relative aux travaux d'aménagement du presbytère pour un montant de 8 192,80 € HT.
- **APPROUVE** la commune de Valmestroff à verser la somme de 630,62 € HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.
- **INSCRIRE** la dépense correspondante au budget communal de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme au registre
Valmestroff, le 21/10/2025

